

PMRA APPROVED – JD
16-JUNE-2010
2007-8838

NASA Glyphosate technique

Solide

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

DANGER



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
Voir le panneau au verso pour les précautions

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : Glyphosate 96,37 %

N° D'HOMOLOGATION 29645 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 50-1050 kg, vrac

Agromarketing Co. Inc.
133, Mavety St.
Toronto, Ontario M6P 2L8
416 628-5174

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Corrosif. Cause des dommages irréparables aux yeux. Nocif, en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Porter des lunettes étanches ou un écran facial. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les reporter.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET POUR L'EMPLOI

Ne pas déverser les déchets chargés de cette matière active dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans et les eaux publiques. Les déversements de cette substance doivent être absorbés avec une matière absorbante et doivent être éliminés d'une manière approuvée. Pour les conseils s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

REMARQUE AU MÉDECIN : Le lavage gastrique est contre-indiqué à cause du dommage probable des muqueuses

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traitement symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Les soins de soutien sont conseillés. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions du patient.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés aux humains ou animaux, ni les semences pendant l'entreposage ou l'élimination.

Entreposage : Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec les autres pesticides et engrais. Ne pas conserver au dessus de 38 °C (100°F) pour des périodes prolongées. En cas de contenant endommagé ou de déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé de la manière indiquée ci-dessous.

Élimination : Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.